

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 6 octobre 2025

Délibération n° 2025.10.66

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 29 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 29 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON, Mathieu POTHERAT et Carole SOULIER.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Lots des Bruyères – dénonciation du bail de 2 lots – Anthony CHARVET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'une convention d'occupation temporaire conclue entre Monsieur Anthony CHARVET et la commune de Lancié pour y exercer une activité viticole. Monsieur CHARVET dispose de 2 lots pour une surface totale de 43a80ca soit 0.438 hectares.

Par mail en date du 11 septembre 2025, Monsieur Anthony CHARVET a fait part de son souhait de restituer l'ensemble de ses lots soit le lot 5 d'une surface de 21a56ca et le lot 6 d'une surface de 22a24ca.

Le Conseil Municipal décide de dénoncer la convention d'occupation temporaire du 9 décembre 2020.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

